PROCÈS VERBAL
VALANT COMPTE-RENDU

RÉUNION DU 12 FEVRIER 2015

L'an deux mille quinze, le douze février à vingt heures trente , les membres du Conseil Municipal de la commune de Parigné proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 23 mars 2014, se sont réunis dans la salle de la mairie de Parigné sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

JANVIER Maurice	Présent	LE GAL Christophe	Présent
GUILLARD Hervé	Présent	GROUS Laëtitia	Présente
TOUCHARD Marie-Claude	Présente	ROYER Sébastien	Pouvoir à M Monnet
DELAUNAY Patrick	Présent	CADOUX Christelle	Présente
CHEREL Marie-Reine	Présente	HARDY Grégory	Pouvroi à M Guillard
HELLEUX Véronique	Présente	ADELISSE Audrey	Pouvoir à Mme Cadoux
POFFA Pierre	Présent	MONNET Philippe	Présent
JANVIER Nelly	Présente		

Adoption du compte rendu de la séance du 15/01/2015, à l'unanimité.

Mme Marie-Reine CHEREL a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Il est décidé d'ajouter à l'ordre du jour :

- Installation classée – EARL LA CROIX TRIQUET – FLEURIGNE
- Contrat de location
- DETR : Equipement de sécurité

ORDRE DU JOUR

- Déclaration d'intention d'aliéner
- Garantie d'emprunt
- Projet de lotissement Zone des Acres
- Multisports : Subvention
- Devis et factures
- Questions diverses
  - Bilan financier ALSH
  - Présentation cahier des charges Multisports
  - Elections du 22 et 29 mars prochain
  - Recrutement

DELIBERATIONS

1 - DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'au titre de la délégation qu'il a reçu du conseil municipal le 10 avril 2014 en vertu de l'article L. 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales, il n'a pas usé de son droit de préemption pour les acquisitions des biens suivants :

PROPRIÉTAIRE	ADRESSE du BIEN	SECTION	SUPERFICIE	ACQUÉREUR
LETENDRE HERVE 6 rue du Gué Maheu 35300 FOUGERES	Lieudit « Passillé » 35133 PARIGNE	C 493	15 m²	GOHIN Virginie Lieudit « Passillé » 35133 PARIGNE
GONNET FREDERIC 7 rue des Acres 35133 PARIGNE	7 rue des Acres	Ab 562	533	SAUVE Aurélien 1 rue Joseph Fournier 35300 FOUGERES

2 - GARANTIE D'EMPRUNT

Prêt révisable Livret A - Sans préfinancement - Echéances annuelles

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande de garantie de prêt sollicitée par Fougères-Habitat, pour la rénovation de 6 pavillons, rue des droséras à Parigné.

La demande est mise sur la table.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu le rapport établi par Fougères Habitat en date du 26 janvier 2015

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code civil ;

DELIBERE

Article 1 : L'assemblée délibérante de la commune de Parigné accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement du Prêt d'un montant total de 50 000 euros souscrits par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce Prêt PAM est destiné à financer une opération de rénovation de 6 pavillons à Parigné.

Article 2 : Les caractéristiques financières des Prêts sont les suivantes :

2.1. Prêt PAM destiné aux travaux d' amélioration:

Montant du Prêt :	50 000 euros
Durée de la période d'amortissement:	15 ans
Périodicité des échéances :	annuelle
Index :	**Livret A**
Taux d'intérêt actuariel annuel :	**Taux du Livret A** en vigueur à la date d'effet du contrat de Prêt **majoré de 60 points de base** *Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le*

	taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.
Profil d'amortissement :	**amortissement déduit avec intérêts différés.** *Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.*
Modalité de révision :	double révisabilité limitée (DL)
Taux de progressivité des échéances :	de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) *Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %*

Article 3 : **La garantie est apportée aux conditions suivantes :**

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Fougères Habitat dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce Prêt.

Article 5 : Le Conseil autorise le Maire ou son représentant à signer le contrat réglant les conditions de ce prêt et la demande de réalisation de fonds.

3 - PROJET DE LOTISSEMENT ZONE DES ACRES

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande de prise en charge par la municipalité des travaux de voirie projetés par l'aménageur privé de la zone des Acres en lotissement.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal,

arpès en avoir délibéré, à l'unanimité,

décide de ne pas donner de suite favorable à la demande de prise en charge par la municipalité des travaux de voirie projetés par de l'aménageur privé de la zone des Acres en lotissement.

4 - MULTISPORTS : SUBVENTION

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de création d'un équipement majoritairement au service des actions éducatives encadrées par les collectivités, qui prendrait la forme d'une terrain multisports

Le montant des travaux est estimé à : 60000 + 28000 =88000 € HT.

Le montant du bureau de contrôle+SPS+diagnostic Travaux est estimé à : 1500 € HT

Sur proposition de Monsieur Le Maire,

Le conseil municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de lancer création d'un équipement majoritairement au service des actions éducatives encadrées par les collectivités, qui prendrait la forme d'une terrain multisports dont les travaux sont estimés à 88000 € HT auxquels s'ajoutent les frais de bureau de contrôle+coordinateur SPS estimés à 1500 € HT

soit un **investissment total de 89500 € HT.**

- dit que l'opération est entièrement financée sur fonds propres,

- sollicite une subvention d'équipement sportif d'intérêt national auprès du Centre National pour le développement du sport (CNDS),

- dit que le plan de financement s'équilibre comme suit :

Dépenses	HT	Recettes	HT
Terrain multisports (HT)	88 000,00 €	CNDS 15%	13 425,00 €
Bureau de contrôle+ SPS (HT)	1 500,00 €	Contrat de territoire (volet2)	16 776,00 €
		Fonds propres	59 299,00 €
TOTAL HT	**89 500,00 €**	**TOTAL HT**	**89 500,00 €**

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document visant à faire avancer ce dossier.

5 – Devis et factures

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

retient les propositions suivantes :

Budget	OPÉRATIONS	ENTREPRISE RETENUE	MONTANT HT	MONTANT TTC
Commune	Equipement lave vaisselle + Chariot de service – Salle La Grange	LABEL TABLE 35132 Vezin le Coquet	256,30 €	
Commune	Division de proporiété AB 580	Geomat 35304 FOUGERES	753,6	

6 - INSTALLATION CLASSÉE – EARL LA CROIX TRIQUET – FLEURIGNE

Monsieur le Maire informe l'assemblée du projet d'extension d'un élevage porcin de l'EARL LA CROIX TRIQUET à FLEURIGNE. Le conseil est invité à donner son avis sur la demande

d'enregistrement présentée selon les articles R512-46-4 et suivants du code de l'environnement.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

donne un avis favorable au projet d'extension d'un élevage porcin de l'EARL LA CROIX TRIQUET à FLEURIGNE
Autorise Monsieur le Maire à signer tout document permettant de faire avancer ce dossier

7 - CONTRAT DE LOCATION DES SALLES ET MATÉRIEL

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de contrat revu suite à la refonte des grilles de location en 2015.
Le projet de contrat est mis sur la table.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

approuve le projet de contrat tel que présenté
dit qu'il est d'application immédiate

8 – DETR 2015 – EQUIPEMENT DE SECURITE

Considérant une erreur matérielle, la délibération relative à ce dossier n°6 du 15/01/2015 est rapportée et remplacée par ce qui suit :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de création d'un équipement majoritairement au service des actions éducatives encadrées par les collectivités, qui prendrait la forme d'une terrain multisports et pour lequel des travaux d'amélioration de la voirie en centre bourg pour la sécurité des usagers sont indispensables, dans la rue Campello

Le montant des travaux de voirie est estimé à : 36340,40 € HT.
Le montant des travaux de signalétique est estimé à 3685,00 € HT

Sur proposition de Monsieur Le Maire,
Le conseil municipal,
arpès en avoir délibéré,

- décide de lancer les etudes eet travaux relatifs à la sécurisation des usagers sur la rue de Campello en direction du terrain multisports. Les travaux de voirie sont estimés à 36340,40 € HT et les travaux de signalétique à 3685 € HT

soit un **investissment total de 40025,40 € HT.**

- dit que l'opération est entièrement financée sur fonds propres,
- sollicite une subvention spécifique au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR),
- dit que le plan de financement s'équilibre comme suit :

Dépenses	HT	Recettes	HT
Sécurisation des usagers - Travaux (HT)	36 340,40 €	DETR 35%	14 008,89 €
Signalétique (HT)	3 685,00 €	Fonds propres	26 016,51 €

TOTAL TTC	**40 025,40 €**	**TOTAL TTC**	**40 025,40 €**

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document visant à faire avancer ce dossier.

9 - QUESTIONS DIVERSES

Bilan financier ALSH

Présentation cahier des charges Multisports

Elections du 22 et 29 mars prochain